ENSTA Bretagne 2 rue François Verny 29806 BREST CEDEX 9

Courriel Bureau Marchés : conventions-marches@ensta-bretagne.fr





















## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Veine aérodynamique

Marché n° 2024-0021

## DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Jeudi 6 février 2025 à 11 heures 00

 $\boxtimes$ **TRAVAUX FOURNITURES SERVICES** 

## **SOMMAIRE**

| SOMMAIRE   | 2  |
|--|----|
| ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION   | 3  |
| ARTICLE 2 – LIEU D'EXECUTION ET DE LIVRAISON   | 3  |
| ARTICLE 3 – PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS   | 3  |
| ARTICLE 4 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES   |    |
| ARTICLE 5 – DELAI DE LIVRAISON   | 4  |
| ARTICLE 6 – CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION  | 5  |
| ARTICLE 7 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE   | 5  |
| ARTICLE 8 – CONDITIONS DE PARTICIPATION  | 5  |
| 8.1 – Liste des pieces de candidature  |    |
| ARTICLE 9 – NOMBRE DE CANDIDATS  | 7  |
| ARTICLE 10 – CRITERES D'ATTRIBUTION  | 7  |
| ARTICLE 11 – CONDITIONS DE DELAI   | 8  |
| ARTICLE 12 – MODALITES DE REMISE DES PLIS  | 8  |
| 12.1 – SIGNATURE DES PIECES DU DOSSIER   | 8  |
| ARTILCE 13 – ATTRIBUTION DU MARCHE   | 10 |
| 13.1 – JUSTIFICATIFS A PRODUIRE PAR LE TITULAIRE PRESSENTI.  13.2 – SIGNATURE ELECTRONIQUE |    |
| ARTICLE 14 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (LE CAS ECHEANT)                               | 11 |
| 14.1 – Questions sur la consultation   |    |
| 14.2 – MODIFICATIONS DES PIECES DE LA CONSULTATION   |    |
| 14.3 – PROCEDURE ADAPTEE AVEC NEGOCIATION  |    |
| 14.4 – VISITE  |    |
| 14.5 – FERMETURE DE L'ECOLE  | 11 |

#### ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

L'ENSTA Bretagne souhaite faire l'acquisition d'une veine aérodynamique conteneurisée et de l'instrumentation associée.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable pour l'exécution du marché est le CCAG Fournitures Courantes et Services (arrêté du 30 mars 2021).

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés)

Objet principal:

38970000-5 Simulateur de recherche, d'essai et scientifique et technique

Description complémentaire :

38400000-9 Instruments de contrôle de propriétés physiques

34221000-2 Conteneurs mobiles à usage spécifique

Type de procédure : procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, R2124-1, et R2124-2 1° du Code de la Commande Publique (CCP).

Forme du marché : marché alloti

#### ARTICLE 2 – LIEU D'EXECUTION ET DE LIVRAISON

ENSTA Bretagne - 2 rue François Verny - 29806 BREST CEDEX 9

#### ARTICLE 3 – PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS

Le présent marché est constitué de deux lots :

- Lot 01 : Conception et fabrication d'une veine aérodynamique conteneurisée
- Lot 02 : Fourniture d'une balance de mesure 6 composantes

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

#### ARTICLE 4 – CARACTERISTIOUES PRINCIPALES

Lot 01 : La motorisation, l'électronique de puissance et l'éventuel système de ventilation seront conformes aux normes CE applicables en France et relatives à la conception et la sécurité de ces types d'équipements.

Lot 02 : Le matériel sera conforme aux normes CE applicables en France et relatives à la conception et la sécurité de ces types d'équipements.

Le candidat doit présenter une proposition conforme au dossier de consultation.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction des dispositions du présent règlement.

## Lot 01 : Conception et fabrication d'une veine aérodynamique conteneurisée

#### L'équipement sera neuf.

La garantie minimale demandée est de 5 ans. Le candidat proposera sa durée de garantie au point C6 de l'acte d'engagement.

Le Lot 01 comporte 2 PSE (Prestations Supplémentaires Eventuelles) facultatives :

- ➤ PSE 1 : Utilisation de la veine de test en pleine section
- > PSE 2 : fosse refermable, permettant l'installation d'un hexapode

Les **variantes** par rapport aux spécifications du marché sont autorisées sous réserve de réponse à l'offre de base. La variante sera présentée sur un deuxième acte d'engagement.

## Lot 02 : Fourniture d'une balance de mesure 6 composantes

L'équipement sera neuf ou reconditionné.

L'offre peut concerner un matériel neuf au sens qu'il n'a jamais été vendu et est resté propriété pleine et entière du candidat (exemple : machine de développement, ou d'exposition). Le candidat devra fournir l'historique de l'équipement.

Dans le cas d'un équipement reconditionné, le candidat devra transmettre obligatoirement lors du dépôt de son offre :

- Une preuve ou une attestation sur l'honneur que le matériel proposé n'a pas fait précédemment l'objet d'un financement public partiel ou total ;
- Traçabilité depuis l'achat originel : factures, fiches d'entretien et de réparation le cas échéant.

La garantie minimale demandée est de 24 mois. Le candidat proposera sa durée de garantie au point C6 de l'acte d'engagement, ainsi que son délai de livraison.

Les variantes par rapport aux spécifications du marché ne sont pas autorisées.

## ARTICLE 5 – DELAI DE LIVRAISON

Chacun des lots prend effet à compter de sa date de notification.

Lot 01 : La durée de la garantie sera précisée par le candidat à l'article C6 de l'Acte d'Engagement – Durée du marché.

Un planning définitif sera validé par l'ENSTA Bretagne lors de la réunion de lancement.

Lot 02 : Le délai de livraison ainsi que la durée de la garantie seront précisés par le candidat à l'article C6 de l'Acte d'Engagement – Durée du marché.

#### ARTICLE 6 – CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : 2024-0021

Le dossier de consultation est constitué :

- Du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et son annexe ;
- D'une annexe au CCTP (caractéristiques techniques) par Lot, en version Word, à compléter **obligatoirement** par le candidat ;
- Du présent Règlement de la Consultation (RC);
- Du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe pour le lot 01 ;
- Du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe pour le lot 02 ;
- D'un Acte d'Engagement par lot à compléter.

Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

Conformément à l'article R2132-2 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP, les dossiers de consultation des entreprises seront mis gratuitement à disposition des opérateurs économiques sur le la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a> - Menu : dans la rubrique « Consultations en cours », taper le numéro de marché.

Toutefois, avant de pouvoir télécharger le dossier de consultation des entreprises, il est fortement conseillé aux candidats de s'identifier sur la plateforme et de veiller à bien renseigner le champ « e-mail ». A défaut, ils ne seront pas enregistrés, et l'ENSTA Bretagne n'aura pas connaissance de leur téléchargement. De ce fait, il ne lui sera pas possible d'informer les candidats des modifications éventuelles du DCE.

La validité de cette adresse électronique déclarée relève de la responsabilité du candidat. L'ENSTA Bretagne ne saurait être engagée par des documents non téléchargés directement par les candidats sur la plateforme de dématérialisation indiquée ci-dessus.

## ARTICLE 7 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

- 1) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le financement est assuré pour partie par des fonds propres de l'ENSTA Bretagne et partie par des subventions dans le cadre des contrats de plan Etat Région (CPER). Le délai global de paiement est fixé à 30 jours maximum.
- 2) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : les entreprises peuvent présenter leur offre sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Lors de l'attribution du marché, la forme du groupement devra être solidaire.
- 3) Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements : non.

Langue devant être utilisée dans l'offre et la candidature : le français

## ARTICLE 8 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles R2143-3 à R2143-15 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP) :

# Les formulaires cités ci-dessous (DC1, DC2, DC4) sont disponibles gratuitement sur le site : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat</a>

Les candidats peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME)

| 8.1 – Liste des | pièces de | candidature |
|-----------------|-----------|-------------|
|-----------------|-----------|-------------|

| - Situation juridique de l'entreprise   |
|---|
| La lettre de candidature (imprimé DC1) dûment complétée et datée par le candidat se présentant seul ou, en cas de candidature groupée, par l'ensemble des membres du groupement qui donnent pouvoir au mandataire d'agir en leur nom ;  |
| ☑ Tous documents relatifs au <b>pouvoir de la personne habilitée</b> à engager la société (en cas de délégation, tous documents justifiant le statut du délégant) ;   |
| ☑ Une attestation sur l'honneur pour justifier que l'opérateur économique n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-14 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du CCP (ou modèle DC1).  ☐ En cas de sous-traitance, le candidat devra fournir la déclaration de sous-traitant − modèle DC4, ainsi que tous les documents exigés pour lui-même confirmant les capacités professionnelles, financières et techniques du sous-traitant. Il devra préciser, en outre, la nature des prestations sous-traitées et fournir une attestation pour justifier que le sous-traitant n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-14 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du CCP; |
| ☑ En cas de redressement judiciaire, le candidat devra fournir une copie du jugement l'autorisant à poursuivre son activité pendant la durée du marché;   |
| - Capacité économique et financière   |
| Une déclaration concernant le <b>chiffre d'affaires</b> global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des <b>trois derniers exercices disponibles</b> (ou modèle DC2).   |
| - Capacité technique  |
| Une présentation d'une liste des <b>principales prestations</b> effectuées au cours des <b>trois dernières années</b> , indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.   |
| ☑ Une déclaration indiquant les <b>effectifs moyens annuels</b> pour chacune des <b>trois dernières années</b> sur papier à entête de la société.   |
| Les certificats de qualifications professionnelles dont la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen.   |
|   |

titre de la candidature.

En cas de groupement, chaque membre du groupement doit fournir les justificatifs demandés au

#### 8.2 – Liste des pièces de l'offre

- L'acte d'engagement du lot concerné complété, (y compris le § C6)
- Une proposition financière détaillée du lot concerné ;
- L'annexe au CCTP (version Word) du lot concerné dûment complétée ;
- Un mémoire technique pour le lot concerné;
- Un planning prévisionnel pour le Lot 01;
- Les documents permettant de répondre aux considérations environnementales ;

#### De plus:

- Pour le Lot 02, si l'offre concerne un matériel neuf au sens qu'il n'a jamais été vendu et est resté propriété pleine et entière du candidat (ex : machine de développement ou d'exposition), le candidat devra transmettre obligatoirement :
  - L'historique de l'équipement ;
- Pour le Lot 02, dans le cas d'un équipement reconditionné, le candidat devra transmettre obligatoirement :
  - une preuve ou une attestation sur l'honneur que le matériel proposé n'a pas fait précédemment l'objet d'un financement public partiel ou total;
  - Traçabilité depuis l'achat originel : factures, fiches d'entretien et de réparation le cas échéant.

Le candidat pourra, en outre, présenter toute pièce qu'il estime de nature à appuyer sa candidature et son offre.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de dix jours (10) au pouvoir adjudicateur les pièces mentionnées à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail et les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Les entreprises peuvent obtenir en ligne :

- une attestation de régularité fiscale à partir de leur compte fiscal, pour les entreprises soumises l'IS, ou auprès de leur service des impôts gestionnaire ;
- une attestation sociale sur le site www.urssaf.fr.

#### ARTICLE 9 – NOMBRE DE CANDIDATS

- 1) Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : Sans objet
- 2) Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : Sans objet

#### **ARTICLE 10 - CRITERES D'ATTRIBUTION**

Lors de l'examen des candidatures, seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations, demandés dûment complétés et signés (le cas échéant, possibilité pour le pouvoir adjudicateur de recourir aux articles R2144-1 à R2144-7 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP);
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes.

Lors de **l'examen des offres**, conformément à l'article R2152-7 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP, l'ENSTA Bretagne appréciera l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères pondérés énoncés ci-après (noté sur 100) :

## Lot 01: Conception et fabrication d'une soufflerie

| Volet technique Les sous-critères sont détaillés dans les annexes du CCTP              | 60 % |
|--|------|
| Prix   | 30 % |
| Considérations environnementales   | 10 % |
| (Les sous-critères sont détaillés au point B.9 et leur pondération au point D du CCTP) |      |

## Lot 02 : Fourniture d'une balance 6 composantes et de l'électronique associée

| Note technique Les sous-critères sont détaillés dans les annexes du CCTP             | 60 % |
|--|------|
| Prix   | 30 % |
| Considérations environnementales   | 10 % |
| (Les sous-critères sont détaillés au point D et leur pondération au point H du CCTP) |      |

Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

#### ARTICLE 11 – CONDITIONS DE DELAI

Date limite de réception des candidatures et des offres : jeudi 6 février 2025 à 11 :00.

Les plis parvenant après la date et l'heure limites fixées ci-dessus seront rejetées sans jugement sur le fond.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## ARTICLE 12 - MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les plis seront déposés obligatoirement sur le site internet https://www.marches-publics.gouv.fr

Les entreprises sont invitées à se référer aux instructions des manuels utilisateurs à télécharger sur le site internet <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a>

#### 12.1 – Signature des pièces du dossier

Sauf mention spécifique au point 8.2 supra, aucune signature électronique n'est imposée au moment du dépôt du dossier. L'Acte d'Engagement sera signé **uniquement avec l'attributaire** à l'issue de la procédure (article 13 du présent règlement de la consultation).

La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

#### 12.2 – Dépôt des plis

L'attention des candidats est attirée sur les délais de transmission et de cryptage des offres dématérialisées via la PLACE ; à ce titre, il est recommandé d'anticiper au mieux la procédure de remise des offres et de

| Règlement de consultation | 2024-0021 |
|---------------------------|-----------|
|---------------------------|-----------|

prévoir un délai adapté au poids des dossiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de test sont mis à disposition sur la PLACE.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Par ailleurs, conformément à l'article R2151-6 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP, « le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. <u>Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. »</u>

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

## 12.3 – Copie de sauvegarde

Conformément à la réglementation, le candidat a la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD Rom, clé USB, etc...) ou sur support papier, dans les délais impartis pour la remise des offres, que ce soit par porteur, transporteur ou par voie postale.

Cette copie doit être placée dans un pli portant impérativement et de manière lisible les mentions cidessous :

## NE PAS OUVRIR « COPIE DE SAUVEGARDE »

Marché 2024-0021 : Veine aérodynamique Lot

Nom de la société

Le pli sera adressé obligatoirement à :

ENSTA Bretagne Bureau Conventions-Marchés 2 rue François Verny 29806 BREST CEDEX 9

Conformément à l'arrêté du 14 avril 2023 modifiant l'annexe 6 du Code de la Commande publique, le candidat peut également transmettre sa copie de sauvegarde par voie électronique.

Dans ce cas, la copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du CCP).

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que si l'offre transmise par voie électronique est parvenue au Représentant du pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des offres et si son ouverture n'a pas été possible notamment en raison de la détection d'un programme informatique malveillant.

La copie de sauvegarde sera détruite à l'issue de la procédure si elle n'est pas utilisée.

#### En cas de difficulté

En cas de difficulté, une assistance en ligne est mise à la disposition des opérateurs économiques sur la PLACE. La création d'une demande d'assistance en ligne est un pré-requis obligatoire pour contacter le support téléphonique.

Afin de traiter au mieux votre demande, il est recommandé de se connecter à ce formulaire à partir de la page depuis laquelle votre problème est survenu. Grâce à ce formulaire, le support aura accès au contexte technique de votre poste et pourra donc mieux répondre à votre demande.

Un message de confirmation vous sera transmis avec la référence de la demande d'assistance, ainsi que le numéro de téléphone du support, que nous recommandons d'utiliser en cas d'urgence.

Une fois le formulaire renseigné, l'assistance téléphonique est joignable de 9h à 19h.

#### ARTICLE 13 – ATTRIBUTION DU MARCHE

- 13.1 Justificatifs à produire par le titulaire pressenti.
- Lors de l'attribution du marché public et avant la notification du marché, le titulaire pressenti doit fournir dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les documents attestant qu'il est à jour de ses **obligations sociales** (paiement des cotisations et contribution sociales) auprès de l'URSSAF et du **paiement des impôts et taxes** dus à l'administration fiscale, datant de moins de six mois.

S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne peut être sollicitée pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

- L'attestation d'assurance en cours de validité devra être fournie avant tout début d'exécution de la prestation.

## 13.2 – Signature électronique

Après réception des justificatifs cités ci-dessus, l'attributaire est invité à signer électroniquement un nouvel Acte d'Engagement constituant un unique document composé des éléments suivants :

- L'Acte d'Engagement complété de la Décision de l'acheteur, du RIB du titulaire et de l'offre financière du titulaire.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Conformément à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le candidat qui sera déclaré attributaire du marché et qui ne possèderait pas de certificat de signature électronique devra en faire l'acquisition afin que puisse être signé le marché.



Les délais d'obtention du certificat électronique pouvant aller de quinze (15) jours à un mois, il est recommandé d'en anticiper l'acquisition.

Néanmoins, à titre transitoire, l'ENSTA Bretagne pourra autoriser exceptionnellement la signature manuscrite originale du marché par l'attributaire à l'issue de la procédure de passation.

#### ARTICLE 14 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (LE CAS ECHEANT)

#### 14.1 – Questions sur la consultation

Les candidats devront exclusivement poser leurs questions sur la PLACE (<a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a>).

Uniquement en cas de dysfonctionnement de la PLACE, les candidats pourront adresser leurs questions à conventions-marches@ensta-bretagne.fr.

Toute question dont la réponse pourrait avoir un impact sur la teneur de l'offre devra parvenir au plus tard pour le mercredi 29 janvier 2025 à 10:00.

Les réponses seront envoyées via la PLACE à tous les opérateurs économiques qui se seront identifiés lors du retrait du dossier, pour le lundi 3 février 2025 au plus tard.

Pour les questions posées postérieurement, la personne publique ne sera pas tenue de répondre et le candidat ne pourra s'en prévaloir pour faire repousser les délais de remise de l'offre ou établir un recours sur la procédure du présent marché.

## 14.2 – Modifications des pièces de la consultation

14.3 – Procédure adaptée avec négociation

L'ENSTA BRETAGNE se réserve le droit d'apporter des modifications de détail aux pièces du marché jusqu'à six (6) jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié. Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

| □ Dans le cas d'un marché passé en procédure adaptée avec négociation et conformément à l'article        |
|--|
| R2123-5 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du CCP, le pouvoi          |
| adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales san |
| négociation.   |

Sans objet

14.4 – Visite

Sans objet.

#### 14.5 – Fermeture de l'école

L'ENSTA Bretagne sera fermée pour congés annuels du mardi 24 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 inclus.

Aucune réponse ne pourra être apportée aux éventuelles questions pendant cette période.

Le dossier de réponse devra parvenir **uniquement sous forme dématérialisée** avant la date et heure limite de remise des plis.